

UC 1 EC de concevoir un projet d'action

objectifs premier rang	objectifs second rang	descriptif de l'activité
OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative.	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
		- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
		- il formalise les objectifs du projet d'action
		- il élabore les budgets du programme de perfectionnement
		- il inscrit son action dans le cadre des objectifs sportifs de l'organisation
		- il veille au respect de l'éthique sportive
		- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle
		- il propose des prolongements possibles
	OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire.	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
		- il participe à l'analyse des attentes des prescripteurs
		- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation
	OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
		- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation
		- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle
	OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.	- il représente l'organisation auprès des partenaires
		- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
		- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics
		- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action
	OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.	- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics
		- il prévoit le suivi social des compétiteurs
- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux		
- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle		
- il organise les collaborations entre professionnels et bénévoles		
OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action	OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants.	- il représente l'organisation auprès des partenaires
		- il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives
	OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action.	- il définit le profil des intervenants nécessaire à la mise en oeuvre d'un programme de perfectionnement
		- il formalise les objectifs du projet d'action
	OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.	- il analyse les potentiels et les limites des compétiteurs
		- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
		- il définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
		- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics
		- il précise les contenus de formation
		- il crée les supports pédagogiques nécessaires
		- il conçoit les différentes procédures d'évaluation
	- il met en oeuvre les situations formatives	
OI 124 EC d'organiser la mise en oeuvre de démarches participatives.	- il formalise des bilans pédagogiques	
	- il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation	
	- il privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires	
OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation.	- il gère la dynamique du groupe	
	- il conçoit les différentes démarches d'évaluation	
	- il conçoit les différentes procédures d'évaluation	
OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'une projet d'action	OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.	- il évalue l'impact de ses interventions
		- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action
		- il participe aux temps de concertation avec les instances dirigeantes
		- il coordonne une équipe bénévole et professionnelle
		- il organise les collaborations entre professionnels et bénévoles
		- il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation
	OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel.	- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics
		- il met en oeuvre les situations formatives
	OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.	- il élabore les budgets du programme de perfectionnement
		- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action
OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.	- il détermine ses outils d'observation et d'évaluation	

UC 2 EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

objectifs premier	objectifs second rang	descriptif de l'activité
OI 21 EC d'animer une équipe de travail	OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe.	- il définit les besoins - il identifie les qualités des personnes ressources
	OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.	- il gère la réunion - il tient un timing - il élabore un ordre du jour - il gère les conflits
	OI 213 EC de mettre en oeuvre les procédures de travail.	- il fixe des objectifs - il fixe un planning - il maîtrise la circulation de l'information
	OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.	- il comprend la logique de formateur - il fixe des objectifs - il maîtrise la communication interpersonnelle
	OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.	- il met en oeuvre une communication interne efficace - il valorise les acteurs
	OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.	- il évalue - il négocie un plan de formation du personnel
OI 22 EC de promouvoir les actions programmées	OI 221 EC de représenter l'organisation.	- il maîtrise la prise de parole - il contextualise son intervention
	OI 222 EC de concevoir une démarche de communication.	- il connaît les logiques de communication - il maîtrise les outils de communication
	OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires.	- il identifie le réseau de partenaire - il trouve son rôle dans le réseau
OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action	OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées.	- il fait un budget prévisionnel - il maîtrise les dépenses
	OI 232 EC de gérer les partenariats financiers.	- il constitue un dossier de subvention - il recherche des partenaires
	OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.	- il présente un bilan financier - il analyse son bilan - lit un plan comptable
	OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes logistique.	- il définit les besoins - il fixe des objectifs
OI 24 EC d'animer la démarche qualité	OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail.	- il crée et suit un tableau de bord
	OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.	- il crée des outils d'évaluation intermédiaire - il anticipe les risques - il propose des remédiations
	OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.	- il présente des bilans à partir de données observées - il analyse son action

UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une

<i>objectifs premier</i>	<i>objectifs second rang</i>	<i>descriptif de l'activité</i>
OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement	OI 311 EC de définir une progression pédagogique dans une discipline.	- il définit son public (niveau, motivation, envies)
		- il contextualise l'enseignement
		- il définit des objectifs
		- il planifie ses interventions par trimestres
	OI 312 EC de conduire un enseignement dans une discipline.	- il propose une pédagogie adaptée
		- il fixe des objectifs
	OI 313 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public.	- il évalue la progression
		- il anticipe les réactions
		- il prépare des remédiations
	OI 314 EC d'évaluer un cycle d'enseignement.	- il s'adapte
		- il construit les outils d'évaluation
		- il propose des systèmes d'auto-évaluation
- il fait prendre conscience de l'évolution		
OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement	OI 321 EC de définir le plan d'entraînement.	- il définit son public (niveau, motivation, envies)
		- il contextualise l'enseignement
		- il définit des objectifs
		- il planifie ses interventions par trimestres
	OI 322 EC de conduire l'entraînement dans une discipline.	- il propose une pédagogie adaptée
		- il fixe des objectifs
	OI 323 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition.	- il propose des actions collectives
		- il individualise les exercices
		- il favorise l'entente et l'émulation
	OI 324 EC d'évaluer le cycle d'entraînement.	- il construit les outils d'évaluation
		- il propose des systèmes d'auto-évaluation
		- il fait prendre conscience de l'évolution
OI 33 EC de conduire des actions de formation	OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.	- il définit son public (niveau, motivation, envies)
		- il contextualise l'enseignement
		- il définit des objectifs
		- il planifie ses interventions par trimestres
	OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions.	- il utilise plusieurs supports (vidéos, tableau, démonstrations, explications)
	OI 333 EC de mettre en oeuvre une situation formative.	- il met en action
	OI 334 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.	- il propose des actions collectives individualisées
	OI 335 EC d'évaluer des actions de formation.	- il construit les outils d'évaluation
		- il propose des systèmes d'auto-évaluation
		- il fait prendre conscience de l'évolution

UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive karaté et disciplines associées en

<i>objectifs premier</i>	<i>objectifs second rang</i>	<i>descriptif de l'activité</i>
OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques	OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline.	- il connaît les accidents les plus fréquentes en karaté et DA - il connaît la traumatologie spécifique aux différents publics
	OI 412 EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique.	- il possède un bagage technique suffisant - il possède une aptitude physique suffisante à l'exécution des mouvements
	OI 413 EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique.	- il utilise différents médias
		- il utilise les codes (vocabulaire japonais) et les traductions françaises
OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants	OI 421 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant.	- il connaît les dispositions réglementaires de l'environnement - il connaît la traumatologie spécifique aux différents publics
	OI 422 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.	- il organise le matériel
	OI 423 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.	- il maîtrise les gestes de premiers secours
OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	OI 431 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique.	- il organise le dojo (matériel) en toute sécurité
		- il prévient des risques
		- il connaît les obligations d'assurances et les responsabilités
	OI 432 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.	- il connaît la réglementation sportive et les équipements obligatoires - il connaît les principes généraux du code du sport
	OI 433 EC d'assurer la sécurité passive des équipements.	- il vérifie la conformité de l'équipement
OI 434 EC de prévenir les comportements à risque.	- il informe sur les conduites à risques	
	- il exerce une veille de ses élèves sur les conduites à risques	
	- il conseille et oriente ses élèves	